

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 19 octobre 2022

Présidence : M. Jacques Gay

Présents : MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna

Le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS ET CHALLENGE MAURICE MARTIN

Le tirage au sort des 32^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors et 32^{èmes} de Finale du Challenge Maurice Martin du 6 novembre 2022 s'est déroulé ce jour à 14h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives, à Montpellier, en présence des **membres de la Section Seniors, de MM. Jean-Philippe Bacou et Thibault Quadruppani, permanents du District et des clubs AV.S. GIGNACOIS, PORT MARIANNE MONTPELLIER FOOTBALL CLUB et U.S. VILLEVEYRACOISE.**

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, programmées à 14h30 (horaire d'hiver), sur le terrain du club premier nommé, avec prolongations et épreuve des tirs au but si nécessaire :

POUSSAN CA 1 / U.S. BEZIERS 1
THONGUE ET LIBRON FC 1 / ST JEAN VEDAS 1
M. ST MARTIN AS 1 / JACOU CLAPIERS FA 1
CANET AS 1 / ST CLEMENT MONT 1
CAZOULS MAR MAU 1 / ST ANDRE SANGONIS OL 1
MONTPEYROUX FC 1 / ST GELY FESC 1
THEZAN ST GENIES OF 1 / M. PETIT BARD FC 1
PORT MARIANNE MTP FC 1 / M. ATLAS PAILLADE 1
MARSILLARGUES 1 / MIREVAL AS 1
BALARUC STADE 1 / SETE FC 34 2
LAMALOU FC 1 / BEZIERS A. S. 2
CORNEILHAN LIGNAN 1 / LUNEL GC 1
M. PAILLADE MERCURE 1 / LESPIGNAN VENDRES FC 1
MONTARNAUD AS 1 / BAILL ST BRES 1
SUSSARGUES FC 1 / CLERMONTAISE 1
GIGNAC AS 1 / MEZE STADE FC 1
PALAVAS CE 2 / S. POINTE COURTE 1
ALIGNAN AC 1 / AGDE RCO 2
VILL. BEZIERS FC 1 / LA PEYRADE OL 1
ROC SOCIAL SETE 1 / SUD HERAULT FO 2
SETE OLYMPIQUE FC 1 / MAUGUIO CARNON US 1
LAVERUNE FC 1 / M. ARCEAUX 1
JUVIGNAC AS 1 / PAULHAN ES 1
VILLEVEYRAC US 1 / FABREGUES AS 1

B.CEVENNES GANGEOISE 1/VIL.MAGUELONE 1
OL MARAUSSAN BITER 1/PEROLS ES 1
ST THIBERY SC 1/CASTELNAU CRES FC 1
ST AUNES GS 1/M. INTER AS 1
PIGNAN AS 1/ASM34 1
LATTES AS 1/VENDARGUES PI 1
MONTBLANC SF 1/FRONTIGNAN AS 1
LA GRANDE MOTTE AS 1/FLORENSAC PINET 1

Les équipes en italique disputant un match de championnat le 6 novembre 2022, les matchs de Coupe de l'Hérault Seniors sont reportés au 20 novembre 2022.

En cas de qualification pour disputer les 32^{èmes} de Finale de Coupe Occitanie Seniors (phase régionale) du 20 novembre 2022 ou de report de matchs de championnat au 20 novembre 2022 pour les équipes évoluant en Ligue, les matchs de Coupe de l'Hérault Seniors des équipes concernées devront se jouer en semaine avant le 20 novembre 2022, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District, ou seront reportées au 18 décembre 2022.

CHALLENGE MAURICE MARTIN

Rappel l'Officiel 34 N° 11 du 14 octobre 2022

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes reversées en Challenge Maurice Martin dont le total s'élève à 46 équipes.

L'équipe LAMALOU FC 2 intègre la compétition, suite à son engagement confirmé par mail du 16 octobre 2022.

Le nombre d'équipes est donc de 47.

32^{èmes} de Finale (1^{er} tour) le 6 novembre 2022 : 15 matchs disputés par 30 équipes, 17 équipes exemptes
16^{èmes} de Finale le 8 janvier 2023 : 16 matchs disputés par les 15 vainqueurs et les 17 équipes exemptes des 32^{èmes}

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, programmées à 14h30 (horaire d'hiver), sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but si nécessaire :

M. ATLAS PAILLADE 3/ VILL. BEZIERS FC 2
CASTRIES AV 2/ ASPTT MONTPELLIER 1
LAMALOU FC 2/ VIASSOIS FCO 1
ARSENAL CROIX ARGENT 1/ ASPTT LUNEL 1
PAULHAN ES 2/ SUSSARGUES FC 2
GIGEAN R S 1/ BESSAN AS 1
NEFFIES ROUJAN RC 1/ M. CELLENEUVE 2
ST ANDRE SANGONIS OL 2/ PUISSALICON MAGA 2
PRADES LEZ FC 2/ M. LUNARET NORD 1
MONTAGNAC US 2/ LA PEYRADE OL 2
GIGNAC AS 2/ MIREVAL AS 2
LA GRANDE MOTTE AS 2/ BALARUC STADE 2
ST JEAN VEDAS 2/ VIA DOMITIA USCNM 1
LESPIGNAN VENDRES FC 2/ ST CLEMENT MONT 3
M. LEMASSON RC 2/ JUVIGNAC AS 2

Les 17 équipes suivantes sont exemptes :

COEUR HERAULT ES 2
GRAND ORB FOOT ES 2

LE POUGET US 1
MEZE STADE FC 2
MIDI LIROU CAPESTANG 1
NEZIGNAN ES 1
OL MARAUSSAN BITER 2
POUSSAN CA 2
PUIMISSON AS 1
SAUVIAN FC 1
SC LODEVE 1
ST MARTIN LONDRES US 1
ST MATHIEU AS 1
ST PARGOIRE FC 1
THONGUE ET LIBRON FC 2
VALERGUES AS 1
VALROS AS 1

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE OCCITANIE SENIORS

ASM 34 1/FABREGUES AS 1

Du 30 octobre 2022

Est avancée au 29 octobre 2022

(Accord des clubs)

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

POUSSAN CA 1/U.S. BEZIERS 1

THONGUE ET LIBRON FC 1/ST JEAN VEDAS 1

CANET AS 1/ST CLEMENT MONT 1

CAZOULS MAR MAU 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1

MONTPEYROUX FC 1/ST GELY FESC 1

THEZAN ST GENIES OF 1/M. PETIT BARD FC 1

PORT MARIANNE MTP FC 1/M. ATLAS PAILLADE 1

BALARUC STADE 1/SETE FC 34 2

LAMALOU FC 1/BEZIERS A. S. 2

CORNEILHAN LIGNAN 1/LUNEL GC 1

M. PAILLADE MERCURE 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1

MONTARNAUD AS 1/BAILL ST BRES 1

SUSSARGUES FC 1/CLERMONTAISE 1

GIGNAC AS 1/MEZE STADE FC 1

PALAVAS CE 2/S. POINTE COURTE 1

ALIGNAN AC 1/AGDE RCO 2

VILL. BEZIERS FC 1/LA PEYRADE OL 1

SETE OLYMPIQUE FC 1/MAUGUIO CARNON US 1

LAVERUNE FC 1/M. ARCEAUX 1

JUVIGNAC AS 1/PAULHAN ES 1

VILLEVEYRAC US 1/FABREGUES AS 1

OL MARAUSSAN BITER 1/PEROLS ES 1

ST THIBERY SC 1/CASTELNAU CRES FC 1

PIGNAN AS 1/ASM34 1

LATTES AS 1/VENDARGUES PI 1

MONTBLANC SF 1/FRONTIGNAN AS 1

LA GRANDE MOTTE AS 1/FLORENSAC PINET 1

Du 6 novembre 2022

Sont reportées au 20 novembre 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Journée de championnat)

D2

⚽ Poule A

MAUGUIO CARNON US 2/M. ARCEAUX 2

Du 23 octobre 2022

Est avancée au 22 octobre 2022

(Accord des clubs)

BRASSAGE D4 ET 5

⚽ Poule E

FC PEZENAS 1/MEZE STADE FC 3

Du 23 octobre 2022

Est inversée

(Accord des clubs)

COUPE DE L'HÉRAULT VÉTÉRANS

PAULHAN ES 3/SAUVIAN FC 2

Du 21 octobre 2022

Est inversée

(Arrêté municipal de fermeture du terrain)

VÉTÉRANS

⚽ Poule C

ROC SOCIAL SETE 2/PAULHAN ES 3

Du 14 octobre 2022

Est reportée au 28 octobre 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure – pénurie de carburant)

⚽ Poule D

LAMALOU FC 3/CERMONTAISE 3

Du 14 octobre 2022

Est reportée au 28 octobre 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal de fermeture du terrain)

INFORMATIONS AUX CLUBS

M. ST MARTIN LONDRES US 1/M. ST MARTIN AS 1

50587.1 – Brassage D4 et 5 (D) du 16 octobre 2022

Le service compétitions a transmis le 17 octobre 2022 le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

COMPÉTITIONS VÉTÉRANS

En cas de matchs non joués le week-end du 23 octobre 2022, qu'il s'agisse du championnat ou de la Coupe de l'Hérault Vétérans, les matchs seront reportés au week-end du 30 octobre 2022 ou au mardi 1^{er} novembre 2022, journées de rattrapage au calendrier général.

La Commission rappelle également aux clubs que les résultats des rencontres du week-end doivent être saisis avant le dimanche soir minuit, sous peine d'une amende fixée par le Comité de Direction (1 € pour le premier manquement, puis 30 €), conformément aux dispositions de l'Article 10 f du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT

VALROS AS 1

50619.1 – Brassage D4 et 5 (E) du 23 octobre 2022
À SC LODEVE 1

Courriel du 16 octobre 2022

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAIS

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

PAULHAN ES 3

50834.1 – Vétérans (C) du 7 octobre 2022

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Cachet de la Poste du 14 octobre 2022)

SETE OFC 2

50766.1 – Vétérans (B) du 7 octobre 2022

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Cachet de la Poste du 17 octobre 2022)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu la feuille de match version « papier »,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique au club ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

LE POUGET US 2

50671.1 – Brassage D4 et 5 (G) du 16 octobre 2022

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Identifiants non valables)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

AS CROIX D'ARGENT 1

50559.1 – Brassage D4 et 5 (C) du 16 octobre 2022

VIA DOMITIA USCNM 3

51969.1 – Vétérans (D) du 14 octobre 2022

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 2 novembre 2022**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 26 octobre 2022

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou